

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 411-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 411-2020 abrogeant le règlement 339-2019 Relatif aux honoraires, frais et tarifs payables à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut pour la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	13 octobre 2020
Dépôt du règlement :	13 octobre 2020
Adoption :	25 novembre 2020
Entrée en vigueur :	15 mai 2021

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 15 mai 2021.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la
Municipalité de certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
....., entre h et h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce